



# REGLEMENT

THE ONE TRAVEL

## Article 1 - Organisation

L'agence THE ONE, organise le RALLYE DES TORTUES, un rallye touristique du 11 au 14 Septembre 2020 en Suisse Romande, sur routes ouvertes, en respect total du Code de la Route. Ce rallye sera agrémenté d'épreuves, de balises à valider, d'objets à récupérer pour découvrir le patrimoine de cette belle région. Le parcours, tenu secret, ne sera découvert par les équipages qu'au fur et à mesure du circuit, à l'aide d'un road book remis le jour du départ.

## Article 2 - Conditions d'inscription

Ce rallye est ouvert à toute personne de plus de 18 ans. Chacun peut former un équipage composé de deux personnes minimum et de trois personnes maximum. • Les véhicules acceptés sont les voitures de tourisme et les motos. • L'inscription se fait par courrier ou par mail à l'adresse suivante : [contact@theone-travel.com](mailto:contact@theone-travel.com) - THE ONE 51 Avenue de la République 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE. Le bulletin d'inscription et le règlement du rallye sont téléchargeables sur le site internet [www.theone-travel.com](http://www.theone-travel.com) • L'inscription n'est valide qu'après réception du bulletin d'inscription dûment complété et signé, d'un acompte de 30% du montant total de l'inscription • Sont acceptés comme moyens de paiement : chèque bancaire (jusqu'à 45 jours avant le départ), carte bancaire, virement bancaire. • Clôture des inscriptions le 11 Août 2020 • L'équipage ainsi que le véhicule doivent respecter les règles du Code de la Route et le conducteur doit être en règle avec l'administration pour son permis de conduire. • Les véhicules acceptés doivent être conformes au Code de la route et habilités à circuler : contrôle technique à jour, carte grise valide et attestation d'assurance en cours de validité (copies à fournir). L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve (état, conformité, papiers du véhicule non valides, etc.). • THE ONE décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir.

## Article 3 - Déroulement du rallye

Le rallye débute avec l'accueil des équipages à 17 heures le 11 Septembre 2020 au point de rencontre qui vous sera indiqué sur l'email de confirmation reçu 10 jours avant la date de début du rallye. • Il sera remis aux concurrents les éléments suivants : système de géolocalisation, stickers magnétiques pour le véhicule, équipements pour le pilote et co-pilotes, les clés de la tente, une enveloppe de secours contenant les numéros des membres de l'organisation pouvant être joints durant le rallye en cas de problème ou d'abandon. • Les épreuves se déroulent en autonomie, les participants s'engagent à respecter le matériel fourni. Un chèque d'acompte sera demandé pour le matériel • Un bracelet à fermeture unique sera remis aux participants au début du rallye. Il donne accès au bivouac, aux repas, au parking des véhicules. Pour des raisons de sécurité, aucune personne sans ce bracelet ne sera autorisée à rentrer sur le lieu du bivouac.

Nous insistons sur le fait que le port de la ceinture (hors moto) est obligatoire tout au long du rallye, tout comme le respect des limitations de vitesse.

## Article 4 - Bonne conduite

Le rallye touristique automobile n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition, les équipages sont tenus de respecter le code de la route. La manifestation est placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie. Les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route, les autres équipages ainsi que l'environnement.

Un service de sécurité sera en place pour veiller au bon déroulement lors de ce rallye, à intervenir si besoin, voir à contacter les services de l'ordre public en cas de désaccord profond.

## Article 5 - Equipe gagnante

Le rallye des Tortues n'est pas une course de vitesse. L'équipage gagnant sera celui qui a totalisé le meilleur score sur les différentes étapes.

En cas d'ex æquo, les gagnants seront départagés par des questions subsidiaires.

## Article 6 - Publicité, droit à l'image

La participation au rallye implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve. Les gagnants acceptent que leurs noms et leurs photos soient diffusés dans la presse, médias sociaux et tout autre support de communication de The One, agence organisatrice. • Il est interdit aux participants de faire figurer sur leur voiture ou sur eux-mêmes, une publicité autre que celle décidée par les organisateurs, sans l'accord écrit de ceux-ci. • Cette autorisation écrite est également nécessaire pour tout photographe ou cinéaste désirant prendre des photos ou films dans un but commercial.

## Article 7 - Responsabilités

En aucun cas les organisateurs du rallye ne pourront être tenus pour responsables d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye survenus au cours de celui-ci ni de pannes affectant les véhicules ou de contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs ou propriétaires des véhicules participant au rallye. Les participants engagent leur propre responsabilité individuelle, civile et pénale.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés, ou dont le comportement va à l'encontre des règles de bonne conduite sera immédiatement exclu du rallye par les organisateurs et sera responsable de ses agissements envers les représentants de la loi. Aucun remboursement en sera alors accordé.

## Article 8 - Modification, annulation

Le montant du rallye, pour un équipage de 1 à 3 personnes, est de 1 420 Euros par personne. Les conditions générales de vente sont celles définies sur le site [www.theone-travel.com](http://www.theone-travel.com) qui sont acceptées pleinement et sans réserve lors de l'inscription au Rallye des Tortues. Pour mémoire : pour définir les pénalités d'annulation du fait des participants, le nombre de jours est calculé en fonction du jour de réception par nos soins de votre email d'annulation (jours ouvrés) ou du courrier en recommandé.

- à plus de 45 jours avant la date de départ : 15% de frais d'annulation
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 30 % du montant du voyage
- de 30 à 10 jours avant la date de départ : 75 % du montant du voyage
- de 9 jours au jour du départ : 100% du montant du voyage.

Il ne sera appliqué aucun frais en cas de modification de nom d'un des participants jusqu'à 20 jours avant la date de départ du rallye. Les modifications ne sont plus possibles après cette date et seront considérées comme des annulations et traitées comme telles.

Tout abandon en cours de rallye ne donnera lieu à aucun remboursement total ou partiel. L'équipage qui décidera d'abandonner en cours de rallye devra aussitôt en informer les organisateurs du rallye par téléphone.

Attention : en cas de présentation le jour du départ d'un véhicule non conforme au code de la route, ou jugé dangereux pour autrui, en cas de non présentation d'un permis de conduire en cours de validité, l'équipage ne sera pas autorisé à participer au rallye, et cela sans que le remboursement ou une compensation ne puissent être exigés.

Le rallye est sous réserve d'un nombre minimum de participants. Celui-ci est finalisé 30 jours avant le jour du départ. En cas d'annulation de voyage pour nombre insuffisant de participants, le client est informé au plus tard 21 jours avant le départ. L'intégralité des sommes sera alors remboursée au client. Aucune indemnité compensatoire ne sera versée.

## Article 9 - Divers

L'entretien des parties communes, des sanitaires et lieux des repas sera effectué par des professionnels du nettoyage. Pour des raisons de sécurité, aucun membre du personnel n'aura les clés de votre tente en dehors de vous-même et ne pourra donc effectuer le ménage dans votre tente. Il faudra penser à faire votre lit le matin !

Du matériel sera mis à disposition dans votre tente (table, lit, sommier, penderie, ...) et dans votre véhicule (géolocalisation). Nous vous remercions d'en prendre soin. Un chèque de caution sera demandé 1 mois avant le départ et couvrira les éventuels dommages que vous pourriez causer.

Pensez à vérifier auprès de votre assurance automobile leur approbation à votre participation à un rallye touristique avec votre véhicule.

En acceptant ce règlement, vous acceptez que votre véhicule soit géolocalisé durant les 4 jours du rallye, soit du 11 au 14 Septembre 2020. Ces données serviront au décompte des points par équipe et ne seront aucunement utilisées à d'autres fins.

L'usage d'alcool ou de stupéfiants sur le bivouac est strictement interdit. Lors des dîners deux verres de vins vous seront proposés par personne. Lors des déjeuners seuls des soft drinks vous seront proposés et cela dans le respect de la sécurité routière et du code de la route.

Nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les lieux communs mais également sous votre tente afin de limiter les risques d'incendie. Un coin fumeur sera installée et sera l'unique endroit autorisé pour fumer.

Les animaux sont interdits lors du rallye et dans le bivouac.

Aucune personne non participante au rallye n'est autorisée à entrer sur le lieu du bivouac, de jour comme de nuit.

## Article 10 - Informatique et libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant.

Ce droit peut être exercé en écrivant à THE ONE 51 Avenue de la République 69160 Tassin la Demi-Lune.